

AVIS PUBLIC



Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles

Montréal 

ENTRÉES EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS NUMÉRO RCA16-E147, RCA16-E148, RCA16-E149, RCA16-E150, RCA16-E151, RCA16-E152, RCA16-E153 et RCA13-E104-1

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 24 novembre 2016, le conseil d'arrondissement a adopté les règlements d'emprunt suivants :

- **RÈGLEMENT NUMÉRO RCA16-E147 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 25 000 \$ POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE.**
- **RÈGLEMENT NUMÉRO RCA16-E150 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 6 235 000 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE PARCS.**
- **RÈGLEMENT NUMÉRO RCA16-E151 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 700 000 \$ POUR LES PROGRAMMES DE RÉFECTION ROUTIÈRE ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE RUES.**

PRENEZ AVIS que ces règlements ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le **10 janvier 2017**.

- **RÈGLEMENT NUMÉRO RCA16-E148 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 2 675 000 \$ POUR LE PROGRAMME DE RÉFECTION DES CENTRES DE LOISIRS ET COMMUNAUTAIRES ET LA RÉALISATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE PROTECTION DES BÂTIMENTS ET DU PROGRAMME DE PROTECTION DES COURS DE SERVICES**
- **RÈGLEMENT NUMÉRO RCA16-E149 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 045 000 \$ POUR LA RÉALISATION DE PROJETS POUR LA MISE EN VALEUR DU VIEUX-POINTE-AUX-TREMBLES.**
- **RÈGLEMENT NUMÉRO RCA16-E152 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 100 000 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'APAISEMENT DE LA CIRCULATION.**
- **RÈGLEMENT NUMÉRO RCA16-E153 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 150 000 \$ POUR L'ACQUISITION DE MOBILIER URBAIN**

PRENEZ AVIS que ces règlements ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 11 janvier 2017.

- **RÈGLEMENT NUMÉRO RCA13-E104-1 ABROGEANT LE RÈGLEMENT RCA13-E104 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 300 000 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX POUR LE BLOC SPORTIF DE BOSCOVILLE.**

PRENEZ AVIS que ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le **12 janvier 2017**.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements dans les bureaux Accès Montréal, soit à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est à Pointe-aux-Trembles et au 8910, boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies, aux heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Montréal, le 17 janvier 2017.

Le secrétaire d'arrondissement,
M^e Alain Roy, LL.M., avocat

Cet avis, ainsi que ces règlements peuvent également être consultés sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante :

ville.montreal.qc.ca/rdp-pat